

Offre N°705 : Agents d'exploitation / Viabilité hivernale 2019/2020

Pôle Aménagement du Territoire Direction de la Maîtrise d'Ouvrage et du Secrétariat Général Tous Centres d'Exploitation / Toutes Unités Territoriales Techniques

INTITULÉ : Agent d'exploitation

REFERENCE CODE METIER CNFPT :

CODE METIER 06 C 17 : Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers

AFFECTATION :

Pôle Aménagement du Territoire

Direction de la Maîtrise d'Ouvrage et du Secrétariat Général

Pour les 6 Unités Territoriales Techniques de la Creuse (Aubusson, Auzances, Bourgneuf, Boussac, Guéret et La Souterraine

Pour les 23 Centres d'exploitation de la Creuse : Aubusson, Crocq, Felletin, Gentioux, La Courtine, Auzances, Bellegarde en Marche , Chambon sur Voueize, Chenerailles, Evaux les Bains, Bourgneuf, Pontarion, Royère, Saint Sulpice les Champs, Bonnat, Boussac, Chatelus Malvaleix, Gouzou, Guéret, Bénévent l'Abbaye, Dun le Palestel, Grand Bourg et La Souterraine

RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE :

Centre d'exploitation d'affectation

POSITION HIÉRARCHIQUE :

Sous l'autorité du chef de centre

CADRE D'INTERVENTION :

Agent d'exploitation des routes

ACTIVITÉS :

- Entretien des chaussées : mise en œuvre d'enrobé à froid, de point-à-temps, de purges, participation au point-à-temps automatique, au FIR (Finisher d'Intervention Rapide) ;
- Entretien des abords et des dépendances du domaine public routier départemental : fauchage, débroussaillage, élagage, curage de fossés, calage d'accotements, entretien des aires de repos, ... ;
- Entretien des ouvrages d'art : maçonnerie, remplacement d'aqueducs, ... ;
- Réalisation de travaux mineurs sur les bâtiments de la collectivité ;
- Pose et entretien de la signalisation verticale ;
- Viabilité hivernale : traitement des voies de circulation en cas de neige ou verglas ;
- Interventions d'urgence en cas de perturbations sur le réseau routier (accident, catastrophe naturelle, obstacles sur la chaussée, ...) ;
- Participation au suivi des travaux confiés aux entreprises (relevé des bons de livraison, relevé de températures, ...) ;
- Entretien du centre d'exploitation.

L'ensemble de ces tâches inclut :

- o L'exécution de travaux manuels ;
- o L'utilisation, l'entretien et la maintenance de matériel (tronçonneuse, débroussailleuse, outillage électroportatif, ...) ;
- o La conduite d'engins pour lesquels la collectivité a délivré une autorisation de conduite (exemple : camion, chargeur, super-épareuse) ;
- o Une attention particulière sera portée à sa propre sécurité, à celle de ses collègues et celle des usagers, notamment :
 - en respectant l'organisation du travail prévue ;
 - en utilisant les Equipements de Protection Collectifs et Individuels mis à la disposition des agents ;
 - en portant une tenue de travail haute visibilité classe II minimum (en bon état).

CONTRAINTES LIÉES AU POSTE :

- Horaires de travail fixes ;
- Astreintes pendant la période de viabilité hivernale décidée par l'Assemblée Départementale ;
- Astreintes estivales de mars à novembre (en moyenne 1 à 2 week-ends d'astreinte sur la période) ;
- Possibilité d'être sollicité hors des horaires de travail et hors astreintes pour les interventions d'urgence.
- Possibilité d'horaires décalés pour les travaux de fauchage.

COMPÉTENCES ASSOCIÉES :

SAVOIR-FAIRE :

- Assurer une maintenance
- Manipuler un matériel, une marchandise
- Manœuvrer un engin spécialisé
- Rendre compte

Travailler en équipe

SAVOIR-ETRE :

Avoir l'esprit d'équipe
Réactivité

SAVOIRS :

Conduite de machine et d'installation
Environnement professionnel du domaine d'activité
Hygiène, sécurité et conditions de travail
Techniques du domaine d'activité
Connaissances des techniques d'entretien de la voirie et des matériaux utilisés
Connaissance de la réglementation routière et sécuritaire des chantiers

CONDITIONS D'EXERCICE :

Travail à l'extérieur par tous les temps, toutes saisons, à pied ou motorisé
Port de vêtements de sécurité obligatoire
Port régulier de charges lourdes
Permis B et C, en cours de validité, OBLIGATOIRES et INDISPENSABLES

MODE DE RECRUTEMENT :

Zone géographique : l'offre d'emploi concerne tout le département de la Creuse, qui comprend 6 Unités Territoriales
Technique réparties sur 23 centres d'exploitation ;

CDD du 21 novembre 2019 au 16 mars 2020 inclus

Niveaux d'études - Formations :

CAP constructeur en voirie et réseaux ;
ou CAP dans le domaine du gros œuvre et des travaux publics ;
ou CAP agricole ;
ou une expérience professionnelle sur une fonction similaire (expérience dans les travaux publics ou les espaces verts).

Les candidatures complètes (lettre de motivation, C.V, copie des diplômes, copie du permis de conduire) sont à transmettre soit par voie postale :

Mme LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE
D.R.H.
B.P. 250
23011 GUERET Cedex

soit par mail cg23emploi@creuse.fr

Dépôt des candidatures au Conseil Départemental de la Creuse : vendredi 25 octobre au plus tard

Renseignements auprès de la DRH Tel : 05 44 30 29 41 ou 05 44 30 29 42